

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
Arrêté N°42

Arrêté de stationnement
dimanche 29 juin 2025

Le Maire de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6;

VU le Code de la Route et notamment l'article R 225 ;

VU le Code Pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU la demande en date du 20 juin 2025 faite par M. Patrice CUBAYNES, Président de l'association des randonnées équestre des truffières, pour l'organisation d'une sortie, le dimanche 29 juin 2025. La demande de stationner 8 vans ou fourgons pour la journée sur la parcelle AS240 ;

ARRETE

Article 1er : Le stationnement pour 8 vans ou fourgons est autorisé sur la parcelle AS240 pour la journée du 19 juin 2025.

Article 2 : La parcelle devra être restituée comme au départ.

Article 3 : La parcelle communal ne devra faire l'objet d'aucune dégradation. Toute dégradation seront à la charge du permissionnaire. La parcelle AS240 sera remise en parfait état.

Article 4 : Le Maire et Le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur Le Préfet du Lot.

Fait à LIMOGNE EN QUERCY,
Le 23/06/2025.

Affiché le 23/06/2025

Publication au registre le 23/06/2025

Le Maire,



Jean-Claude VIALETTE.